

**Seuils de saisine du Service Régional de l'Archéologie**

Sans limite de seuil :

- 1509 : Occupation périurbaine gallo-romaine et médiévale (Melun Nord)
- 1510 : Nécropole mérovingienne
- 1508 : Occupation périurbaine gallo-romaine et médiévale (Melun Sud)
- 1507 : Occupation périurbaine gallo-romaine et médiévale (Ile Saint-Etienne)

Pour les travaux affectant le sous-sol d'un seuil supérieur ou égal à 1000 m<sup>2</sup> :

- 1505 : Occupation périurbaine gallo-romaine et médiévale (Melun Nord)
- 1506 : Occupation périurbaine gallo-romaine et médiévale (Melun Sud)

Seuil communal général (en dehors des zones précisées sur la carte) : 5000 m<sup>2</sup>

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

COMMUNE DE MELUN

Plan Local d'Urbanisme  
de la commune de Melun

**6.1.5 Plan des servitudes archéologiques**

Défini en application de l'arrêté n°2004-649 du Préfet  
de la région Ile de France en date du 1er décembre 2004

Document arrêté

Décembre 2012

Echelle : 1 / 10000

P.O.S. approuvé le 3 mai 1982

P.O.S. mis en révision le 14 mai 2004

P.O.S. modifié le 1er juin 2006

P.O.S. mis en révision simplifiée le 17 décembre 2009

P.L.U. arrêté le 13 décembre 2012

Vu pour être annexé à la  
délibération en date du :

Le Maire

